



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

**UIT-T**

SECTEUR DE LA NORMALISATION  
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS  
DE L'UIT

**H.324**

**Annexe G**  
(02/00)

SÉRIE H: SYSTÈMES AUDIOVISUELS ET  
MULTIMÉDIAS

Infrastructure des services audiovisuels – Systèmes et  
équipements terminaux pour les services audiovisuels

---

Terminal pour communications multimédias à faible  
débit

**Annexe G: Utilisation des capacités génériques  
ISO/CEI 14496-1 dans les terminaux H.324**

Recommandation UIT-T H.324 – Annexe G

(Antérieurement Recommandation du CCITT)

---

RECOMMANDATIONS UIT-T DE LA SÉRIE H  
**SYSTÈMES AUDIOVISUELS ET MULTIMÉDIAS**

Caractéristiques des canaux de transmission pour des usages autres que téléphoniques	H.10–H.19
Emploi de circuits de type téléphonique pour la télégraphie à fréquence vocale	H.20–H.29
Circuits et câbles téléphoniques utilisés pour les divers types de transmission télégraphique et de transmissions simultanées	H.30–H.39
Circuits de type téléphonique utilisés en béliographie	H.40–H.49
Caractéristiques des signaux de données	H.50–H.99
<b>CARACTÉRISTIQUES DES SYSTÈMES VISIOPHONIQUES</b>	<b>H.100–H.199</b>
<b>INFRASTRUCTURE DES SERVICES AUDIOVISUELS</b>	
Généralités	H.200–H.219
Multiplexage et synchronisation en transmission	H.220–H.229
Aspects système	H.230–H.239
Procédures de communication	H.240–H.259
Codage des images vidéo animées	H.260–H.279
Aspects liés aux systèmes	H.280–H.299
<b>Systèmes et équipements terminaux pour les services audiovisuels</b>	<b>H.300–H.399</b>
Services complémentaires en multimédia	H.450–H.499

*Pour plus de détails, voir la Liste des Recommandations de l'UIT-T.*

# **RECOMMANDATION UIT-T H.324**

## **TERMINAL POUR COMMUNICATIONS MULTIMÉDIAS À FAIBLE DÉBIT**

### **ANNEXE G**

#### **Utilisation des capacités génériques ISO/CEI 14496-1 dans les terminaux H.324**

#### **Résumé**

La présente annexe définit l'utilisation de capacités génériques ISO/CEI 14496-1 ("systèmes MPEG-4") dans les terminaux conformes à la Recommandation H.324 ainsi que le verrouillage de trames et la protection contre les erreurs des trains de données correspondants.

#### **Source**

L'Annexe G à la Recommandation UIT-T H.324, élaborée par la Commission d'études 16 (1997-2000) de l'UIT-T, a été approuvée le 17 février 2000 selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la CMNT.

## AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

La Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'études à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T, lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la CMNT.

Dans certains secteurs des technologies de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI.

## NOTE

Dans la présente Recommandation, l'expression "Administration" est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue.

## DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'UIT attire l'attention sur la possibilité que l'application ou la mise en œuvre de la présente Recommandation puisse donner lieu à l'utilisation d'un droit de propriété intellectuelle. L'UIT ne prend pas position en ce qui concerne l'existence, la validité ou l'applicabilité des droits de propriété intellectuelle, qu'ils soient revendiqués par un Membre de l'UIT ou par une tierce partie étrangère à la procédure d'élaboration des Recommandations.

A la date d'approbation de la présente Recommandation, l'UIT avait été avisée de l'existence d'une propriété intellectuelle protégée par des brevets à acquérir pour mettre en œuvre la présente Recommandation. Toutefois, comme il ne s'agit peut-être pas de renseignements les plus récents, il est vivement recommandé aux responsables de la mise en œuvre de consulter la base de données des brevets du TSB.

© UIT 2000

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

## TABLE DES MATIÈRES

	<b>Page</b>
Annexe G – Utilisation des capacités génériques ISO/CEI 14496-1 dans les terminaux H.324 .....	1
G.1 Domaine d'application.....	1
G.2 Références.....	1
G.3 Généralités .....	1
G.4 Choix de la protection contre les erreurs pour les flux de données ISO/CEI 14496 ..	1
G.5 Encadrement des flux de données ISO/CEI 14496-1.....	1



## Recommandation H.324

### TERMINAL POUR COMMUNICATIONS MULTIMÉDIAS À FAIBLE DÉBIT

#### ANNEXE G

#### Utilisation des capacités génériques ISO/CEI 14496-1 dans les terminaux H.324

(Genève, 2000)

##### G.1 Domaine d'application

La présente annexe définit l'utilisation des capacités génériques ISO/CEI 14496-1 ("systèmes MPEG-4") [1] dans les terminaux H.324 ainsi que l'encadrement et la protection contre les erreurs des flux de données correspondants.

##### G.2 Références normatives

- [1] ISO/CEI 14496-1:1999, *Technologies de l'information – Codage des objets audiovisuels – Partie 1: Systèmes.*
- [2] ISO/CEI 14496-2:1999, *Technologies de l'information – Codage des objets audiovisuels – Partie 2: Codage visuel.*
- [3] ISO/CEI 14496-3:1999, *Technologies de l'information – Codage des objets audiovisuels – Partie 3: Codage audio.*
- [4] Recommandation UIT-T H.223 (1996), *Protocole de multiplexage pour communications multimédias à faible débit.*

##### G.3 Généralités

La séquence de codage ISO/CEI 14496-1 présentée ici ne sera utilisée que pour des applications souhaitant utiliser le descripteur d'objet et la capacité de description de scène ISO/CEI 14496-1. Dans ce cas, tout type de flux de données ISO/CEI 14496 à utiliser sera indiqué au moyen de la capacité générique ISO/CEI 14496-1 au cours de l'échange de capacités défini dans la Recommandation H.245.

Les applications ne souhaitant utiliser que les flux de données ISO/CEI 14496-2 ("MPEG-4 vidéo") [2] et ISO/CEI 14496-3 ("MPEG-4 audio") [3] utiliseront, respectivement, la capacité générique ISO/CEI 14496-2 et/ou ISO/CEI 14496-3 définie dans la Recommandation H.245, pour un établissement rapide.

NOTE – Les terminaux H.324 utilisant ces séquences de codage ISO/CEI 14496 prendront en charge les codecs audio et vidéo obligatoires, selon le cas.

##### G.4 Choix de la protection contre les erreurs pour les flux de données ISO/CEI 14496

La protection contre les erreurs des flux de données ISO/CEI 14496 peut être négociée, demandée et choisie de façon arbitraire au moyen du champ "transport" dans la capacité générique ISO/CEI 14496-1. Ce champ servira à indiquer une capacité DataProtocolCapability appropriée.

##### G.5 Encadrement des flux de données ISO/CEI 14496-1

Chaque paquet SL (défini dans ISO/CEI 14496-1 [1]) à transmettre sera mappé avec exactement une unité AL-SDU H.223 définie dans [4].





## SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série B	Moyens d'expression: définitions, symboles, classification
Série C	Statistiques générales des télécommunications
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
<b>Série H</b>	<b>Systèmes audiovisuels et multimédias</b>
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, de télégraphie, de télécopie, circuits téléphoniques et circuits loués internationaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux pour données et communication entre systèmes ouverts
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information
Série Z	Langages et aspects informatiques généraux des systèmes de télécommunication

**\*18025\***